



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

Quinzième session ordinaire

Rome, 19-23 janvier 2015

**APPLICATION ET MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL
POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

Table des matières

| | Paragraphes |
|--|-------------|
| I. Introduction..... | 1 |
| II. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial | 2-20 |
| III. Appui de la FAO aux domaines prioritaires du Plan d'action mondial..... | 21-38 |
| IV. Collaboration | 39-40 |
| V. Financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial | 41-51 |
| VI. Examen et mise à jour éventuelle du Plan d'action mondial..... | 52-59 |
| VII. Orientations demandées..... | 60 |

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mm522f

I. INTRODUCTION

1. Le présent document décrit les activités menées par la FAO depuis la quatorzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)¹. Il fournit des informations sur le financement, ainsi que sur le processus d'examen et de mise à jour éventuelle du Plan d'action mondial, examiné par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) à sa huitième session, en novembre 2014.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

2. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a approuvé l'utilisation d'indicateurs spécifiques relatifs aux processus de mise en œuvre et aux ressources et les objectifs correspondants, afin de suivre l'application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et d'en mesurer l'impact². Les pays, les régions et les organisations internationales ont fait rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le cadre du processus d'établissement des rapports aux fins de l'élaboration du deuxième rapport sur *l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (deuxième Rapport)³. Les indicateurs relatifs aux processus de mise en œuvre sont présentés en détail dans le document intitulé *Rapport de synthèse sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – 2014*⁴. En outre, les pays ont rendu compte de la situation de leurs populations de races locales par l'intermédiaire du Système d'information pour la diversité des animaux domestiques (DAD-IS).

3. La présente section propose un bref résumé des informations figurant dans les rapports des pays, ainsi que dans les rapports remis par les régions et les organisations internationales, et des données sur les populations des différentes races enregistrées dans le système DAD-IS. Elle fournit également des éléments démontrant l'influence du Plan d'action mondial sur les politiques aux niveaux national et régional.

A. Rapports des pays, des régions et des organisations internationales sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial

4. Comme suite à l'invitation de la FAO, 129 rapports nationaux, 4 rapports régionaux et 15 rapports d'organisations internationales⁵ ont été transmis à l'Organisation, ce qui témoigne du vif intérêt que suscite la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

5. L'analyse de l'impact du Plan d'action mondial au niveau des pays révèle d'importantes améliorations depuis 2007⁶. Les pays disposant de stratégies et plans d'action pour les ressources zoogénétiques étant de plus en plus nombreux, la gestion de ces ressources au niveau national a été renforcée⁷. La mise en œuvre du Plan d'action mondial est généralement bien avancée en Europe, dans le Caucase et en Amérique du Nord, moyennement en Asie et plus faiblement dans les autres régions. À l'échelle mondiale, l'indicateur relatif au domaine prioritaire 3 (Conservation) atteste un niveau de mise en œuvre plus bas que dans les trois autres domaines prioritaires. Dans toutes les régions, les indicateurs portant sur la situation de la collaboration et du financement affichent des scores moins élevés que ceux des domaines prioritaires eux-mêmes. Les facteurs financiers sont les obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action mondial les plus fréquemment cités.

6. Plusieurs régions du monde ne disposent pas encore de point focal ni de réseau pour la gestion des ressources zoogénétiques. Sur le plan régional, c'est en Europe que les activités sont les plus

¹ <http://www.fao.org/docrep/010/a1404e/a1404e00.htm>.

² CGRFA-14/13/Report, paragraphe 28.

³ CGRFA-15/15/Inf.17.

⁴ CGRFA-15/15/Inf.19.

⁵ CRGFA-15/15/10.

⁶ CGRFA-15/15/Inf.17.

⁷ <http://www.fao.org/Ag/AGInfo/programmes/images/AnGR/indicators2014.pdf>.

avancées: ce continent a vu la création du premier point focal régional et toute une série d'activités y sont réalisées dans l'ensemble des domaines prioritaires du Plan d'action mondial. D'après les rapports communiqués par le point focal régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et par le Réseau sur les ressources zoogénétiques – Pacifique Sud-Ouest, les activités dans ces régions ont été beaucoup plus limitées. Le Réseau sur les ressources zoogénétiques pour l'Asie, opérationnel depuis 2013 seulement, a établi des priorités d'action régionales. Cinq points focaux sous-régionaux ont été établis en Afrique en 2014.

7. Quelques organisations internationales continuent d'apporter une contribution importante à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, souvent au travers de programmes et projets novateurs, efficaces et participatifs. Leurs activités couvrent les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial.

8. Globalement, malgré les répercussions sensibles et continues du Plan d'action mondial, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques mondiales. Cela s'explique essentiellement par l'insuffisance des ressources financières mais aussi par la faible collaboration entre les pays, un cadre politique et juridique inadéquat, et la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles en matière de planification dans le secteur de l'élevage. Les décideurs sont encouragés à utiliser les indicateurs par pays⁸ pour déterminer les priorités stratégiques pour lesquelles il est particulièrement nécessaire d'agir.

B. Rapports sur les populations des différentes races

9. La FAO a élaboré et publié le *Rapport sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques – 2014*⁹. Comme les rapports antérieurs de cette série, il repose sur les données nationales sur les races communiquées par les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques (coordonnateurs nationaux) par l'intermédiaire du système DAD-IS.

10. Vingt-sept pays ont actualisé leurs données nationales en 2013 et 53 l'ont fait en 2014. Par ailleurs, 17 pays ont créé une antenne nationale dans le cadre d'un partenariat avec le Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (EFABIS) et peuvent mettre à jour leurs données par l'intermédiaire de ces antennes. En août 2014, 96 coordonnateurs nationaux (sur un total de 173) avaient actualisé les données de leur pays depuis le lancement de DAD-IS:3, en 2007.

11. Conformément à la demande formulée par la Commission à sa quatorzième session¹⁰, une limite de dix ans a été fixée aux fins de l'évaluation des tendances de la situation et de la diversité des races; le risque encouru par une race est considéré comme inconnu dès lors qu'aucune donnée n'a été communiquée pendant dix ans.

12. La qualité des données saisies dans le système DAD-IS s'est améliorée. Depuis 2012, le taux de populations de races aviaires locales pour lesquelles on dispose de données (y compris celles au sujet desquelles aucune donnée actualisée n'a été communiquée au cours des dix dernières années) est passé de 48 à 56 pour cent et, pour ce qui est des mammifères, ce taux est passé de 57 à 60 pour cent.

13. Au total, 1 458 races (17 pour cent) sont actuellement classées dans la catégorie des races à risque; 18 pour cent sont classées dans la catégorie des races qui ne sont pas à risque; 58 pour cent sont répertoriées comme races dont l'état de danger est inconnu; et 7 pour cent sont réputées éteintes¹¹.

14. La Commission a invité les pays, aux fins du calcul des indicateurs relatifs aux ressources, à fournir des informations sur la manière dont leurs races enregistrées dans le DAD-IS devraient être classées dans les catégories «exotiques» et «adaptées localement»¹². À ce jour, les coordonnateurs nationaux ont communiqué ces informations pour 2 356 races parmi les 14 869 populations de races locales.

⁸ <http://www.fao.org/Ag/AGInfo/programmes/images/AnGR/indicators2014.pdf>.

⁹ CGRFA-15/15/Inf.18.

¹⁰ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 29.

¹¹ CGRFA-15/15/Inf.18.

¹² CGRFA-14/13/Report, paragraphe 32.

15. Cependant, compte tenu de l'état actuel des données disponibles et du nombre de mises à jour, on ne peut tirer aucune conclusion fiable quant aux tendances mondiales de la diversité ressortant de la proportion de la population totale que représentent les races adaptées localement (Indicateur 2¹³). Les coordonnateurs nationaux sont ainsi vivement encouragés à i) transmettre, de façon régulière et plus fréquemment, des données sur la taille des populations nationales par race, notamment des données historiques sur ces populations; et ii) classer toutes les populations de races locales dans une catégorie représentant leur faculté d'adaptation.

16. Le système DAD-IS est crucial pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il fait également office de mécanisme d'échange d'informations sur les ressources zoogénétiques et est reconnu par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le document intitulé *Maintenance and development of the Domestic Animal Diversity Information System DAD-IS*¹⁴ (Gestion et développement du Système d'informations sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)) fournit de plus amples informations à ce sujet.

C. Impact sur les politiques

17. Depuis son adoption en 2007, le Plan d'action mondial est devenu un instrument essentiel dans les domaines de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques aux niveaux mondial, régional et national. En Afrique, le Bureau interafricain pour les ressources animales (AU-IBAR)¹⁵ et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont mis en place des stratégies et des programmes qui favorisent l'évaluation et l'harmonisation de la gestion des ressources génétiques, le développement de centres régionaux d'excellence, l'augmentation de la valeur génétique des races locales, ainsi que le renforcement des capacités.

18. Les rapports nationaux établis à l'intention de l'élaboration du deuxième Rapport¹⁶ indiquent que plus de 60 pour cent des pays qui ont soumis un rapport ont créé un comité national consultatif pour les ressources zoogénétiques. Plus de 40 pour cent des pays qui ont soumis un rapport soulignent qu'une étroite coordination a été instaurée entre leurs points focaux pour les ressources zoogénétiques et les autres parties prenantes de ce secteur.

19. Environ 25 pour cent des pays qui ont soumis un rapport indiquent qu'ils ont mené à bien la préparation de leur stratégie nationale et plan d'action pour les ressources zoogénétiques. Dans certains cas, la stratégie et le plan d'action ont été approuvés par le gouvernement; dans d'autres cas, ils ont reçu l'appui des parties prenantes, mais n'ont pas été entérinés par le gouvernement. Dans certains pays, la stratégie et le plan d'action élaborés antérieurement ont été mis à jour ou sont en voie de l'être. Dans 25 pour cent des pays, la stratégie et le plan d'action sont en cours d'élaboration. Seulement 10 pour cent des pays déclarent qu'ils n'ont pas l'intention d'élaborer une stratégie nationale et un plan d'action, et 30 pour cent des pays n'ont pas encore trouvé les fonds nécessaires. Plus de 20 pour cent des pays qui ont soumis un rapport estiment que les politiques et le cadre juridique régissant la gestion des ressources zoogénétiques au niveau national sont suffisamment complets et actualisés.

20. L'intégration de la gestion des ressources zoogénétiques dans les politiques de nature plus générale s'est également améliorée. Dans plus de 60 pour cent des pays qui ont soumis un rapport, les questions relatives aux ressources zoogénétiques sont traitées dans la stratégie, la politique ou le plan national pour le secteur de l'élevage. Une analyse des 174 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité consultables sur le site web de la Convention sur la diversité biologique en avril 2014, a par ailleurs démontré que ces questions étaient également largement abordées dans le cadre de ces instruments.

¹³ CGRFA-14/13/4.2, paragraphe 20.

¹⁴ CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.7.

¹⁵ <http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/77/1931>.

¹⁶ CGRFA-15/15/Inf.17.

III. APPUI DE LA FAO AUX DOMAINES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION MONDIAL

21. La FAO concentre son appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les domaines revêtant une importance stratégique. La présente section donne quelques exemples des activités de la FAO dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial et plusieurs domaines intersectoriels. Des informations plus précises figurent dans le document intitulé *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*¹⁷.

A. Domaine prioritaire 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

22. La FAO et ses partenaires ont poursuivi leurs efforts en matière de renforcement des capacités et de normalisation des méthodes d'inventaire, de suivi et de caractérisation des ressources zoogénétiques. La caractérisation moléculaire et phénotypique des races d'élevage a reçu un appui dans le cadre de divers projets. Afin de satisfaire une demande soutenue, la FAO continue de diffuser ses directives techniques.

23. À sa quatorzième session, la Commission a exhorté les pays à recueillir des données et à les intégrer au module de DAD-IS ou d'EFABIS-net relatif aux descripteurs de l'environnement de production¹⁸. Avec l'appui de la Suède, le Brésil et le Kenya ont recueilli des données sur les environnements de production d'animaux de diverses races, et l'Égypte, Madagascar, le Mali et la République-Unie de Tanzanie ont recueilli des données de ce type pour les races caprines uniquement.

24. Comme suite à la demande de la Commission¹⁹, le système DAD-IS a été maintenu en fonctionnement et développé avec un cofinancement des Gouvernements suédois et suisse. Comme demandé par la Commission à sa quatorzième session²⁰, la FAO a intégré le nouveau système de classification des races, qui permet de distinguer les races exotiques de celles adaptées aux conditions locales, au système DAD-IS.

25. En collaboration avec le Statisticien en chef de la FAO, on étudie les moyens de restructurer le système DAD-IS en utilisant la plate-forme FENIX²¹ comme logiciel de base. L'approche proposée consiste à reconstruire DAD-IS en utilisant les technologies open-source et avancées qu'offre cette plate-forme. L'utilisation de FENIX présente les avantages suivants: elle accroît la durabilité et la souplesse du système, et facilite l'accès aux informations ainsi que leur échange. La restructuration de DAD-IS permettrait de présenter les rapports types demandés par la Commission en abordant les questions traitées dans une perspective mondiale, mais également sur les plans régional ou même national. L'utilisation de FENIX améliorerait probablement l'enregistrement des données par les pays et contribuerait à une gestion plus efficace de l'information grâce au recours à une série d'outils facilitant la manipulation, la validation et la publication des données. La compatibilité avec les autres systèmes reposant sur FENIX que gère la Division des statistiques de la FAO (FAOSTAT et CountrySTAT, notamment) permettrait d'analyser simultanément les données saisies dans les différents systèmes, ce qui devrait contribuer à renforcer les liens entre les institutions nationales d'une part, et les organisations internationales et régionales d'autre part.

26. Il est proposé de transformer DAD-IS en un système favorisant la gestion et le développement à long terme de la base de données en suivant une approche en trois étapes qui permettrait de perfectionner et de réorienter le système, tout en gardant une certaine souplesse, lors de l'apparition de nouvelles exigences (demandes de la Commission, par exemple) ou de nouvelles technologies. Le coût approximatif de chaque étape est actuellement estimé à 400 000 USD. Une évaluation des besoins serait réalisée au cours de chaque étape en collaboration avec les points focaux régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les réseaux pour la gestion des ressources zoogénétiques et leurs

¹⁷ CGRFA/WG-AnGR/8/14/Inf.3.

¹⁸ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 59.

¹⁹ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 31.

²⁰ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 31.

²¹ <http://fenixapps.fao.org/repository/fenix>.

différents groupes de travail. Elle aurait pour but de déterminer les besoins spécifiques s'agissant des fonctions du système et des données à enregistrer; il pourrait s'agir, par exemple, des données sur des espèces qui ne sont pas prises en compte dans DAD-IS, mais dont tiennent compte les antennes nationales établies en Europe (les abeilles, notamment), ou de la mise en place d'outils de saisie des données favorisant l'utilisation des langues nationales. Les travaux de développement de DAD-IS viseraient à améliorer les structures existantes et à permettre au système mondial d'information de mieux répondre aux besoins des pays et des régions. La gestion et le développement de DAD-IS continueraient de relever du point focal mondial pour les ressources zoogénétiques.

B. Domaine prioritaire 2: Utilisation durable et mise en valeur

27. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre ses activités et de maintenir et renforcer ses travaux en matière d'assistance technique aux pays et aux régions²². La FAO et ses partenaires ont apporté un appui à divers projets de recherche et développement et activités de renforcement des capacités ayant trait à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources zoogénétiques et couvrant un large éventail de questions telles que le développement de l'élevage, l'identification et la traçabilité des animaux, l'amélioration des races et les technologies reproductives.

28. La FAO a axé l'appui technique et le renforcement des capacités sur deux thèmes particuliers: l'identification et la traçabilité des animaux, et l'interaction entre les ressources zoogénétiques et le changement de climat. Dans ces domaines, le soutien a pris la forme d'ateliers de formation, de réunions d'experts, de projets et de recherches.

29. À sa quatorzième session, la Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer des directives techniques sur l'identification, la traçabilité et le contrôle de l'état de santé et des performances des animaux²³. Ces directives sont présentées à la Commission dans le document d'information intitulé *Projet de directives pour l'élaboration de systèmes intégrés et polyvalents de contrôle des performances en élevage*²⁴. À sa huitième session, le Groupe de travail s'est félicité de l'élaboration des directives et a recommandé à la Commission de les approuver.

30. Comme suite à la demande de la Commission²⁵, la FAO a établi un rapport sur *Les services écosystémiques fournis par les espèces et les races de bétail, tenant compte en particulier des contributions des petits éleveurs et pasteurs*²⁶. Le Groupe de travail a accueilli favorablement ces documents et formulé des observations à leur sujet²⁷.

C. Domaine prioritaire 3: Conservation

31. À sa quatorzième session, la Commission a approuvé les directives sur la *conservation in situ des ressources zoogénétiques*²⁸. Le soutien financier de l'Allemagne a permis de publier et de diffuser largement ces directives²⁹, afin de satisfaire une demande soutenue.

32. Par le biais des projets de coopération technique, la FAO a apporté un appui technique aux pays dans le domaine de la conservation des ressources zoogénétiques.

D. Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

33. La FAO et ses partenaires ont contribué à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de 9 projets mondiaux et 27 projets régionaux ou nationaux dans plus de 40 pays. Ces deux dernières années, la FAO a organisé avec des partenaires 25 activités de renforcement des capacités, auxquelles ont participé une dizaine de pays.

²² CGRFA-14/13/Report, paragraphe 58.

²³ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 60.

²⁴ CGRFA-15/15/Inf.20.

²⁵ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 61.

²⁶ Document d'information N°66.

²⁷ CGRFA-15/15/9, paragraphes 17 et 18.

²⁸ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 60.

²⁹ <http://www.fao.org/docrep/018/i3327e.pdf>.

34. L'Organisation a aidé plusieurs pays à élaborer leur politique de gestion des ressources zoogénétiques, prenant la forme de stratégies, de plans d'action, et de lois.
35. Elle a collaboré avec les coordonnateurs nationaux et d'autres parties prenantes en vue d'établir des points focaux ou des réseaux régionaux et sous-régionaux en Asie, dans la sous-région d'Asie centrale, au Proche-Orient et en Afrique. Elle a continué à collaborer avec les points focaux régionaux pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En Afrique, la FAO a collaboré avec le Bureau interafricain pour les ressources animales en vue de mettre en place les points focaux sous-régionaux pour l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et de diviser en deux entités indépendantes l'actuel point focal sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Ces nouveaux points focaux sont installés dans les locaux des communautés économiques régionales ou d'organismes de recherche agricole qui leur sont associés.
36. La FAO a contribué à une série d'initiatives transversales liées à la diversité biologique, à la biotechnologie et à la nutrition, aux interactions entre les ressources zoogénétiques et le changement climatique et d'autres questions environnementales, aux régimes alimentaires durables et aux normes volontaires pour le secteur de l'élevage. Le cinquante-quatrième numéro de *Ressources génétiques animales* a été publié en 2014.
37. La FAO a collaboré avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle lors de l'élaboration d'un rapport panoramique sur les brevets relatifs aux ressources zoogénétiques³⁰.
38. La FAO continue d'assurer le fonctionnement de DAD-Net et de ses sous-groupes régionaux, qui offrent une tribune informelle pour l'examen des questions se rapportant à la gestion des ressources zoogénétiques. En août 2014, le réseau comptait 2 500 abonnés dans plus de 185 pays. Au cours des deux dernières années, le réseau a permis l'échange de plus de 1 800 messages. Le transfert des sous-groupes régionaux DAD-Net pour l'Afrique au Bureau interafricain pour les ressources animales est en cours.

IV. COLLABORATION

39. À sa trente-septième session, la Conférence de la FAO a demandé à la FAO de poursuivre ses partenariats avec d'autres organisations pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial³¹. L'Organisation a eu de nombreux contacts avec les organismes régionaux et les communautés économiques régionales, les organismes scientifiques, les organisations non gouvernementales et le secteur de la zootechnie. Les contributions scientifiques de la FAO, notamment aux sessions conjointes des conférences scientifiques, ont permis de sensibiliser davantage la communauté scientifique et d'autres instances au Plan d'action mondial.
40. La FAO a collaboré avec un grand nombre de partenaires sur des questions intersectorielles telles que le changement climatique, la création de valeur ajoutée et le recensement des avantages indirects d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques. Par exemple, l'identification des animaux, le contrôle des performances et la traçabilité établissent un lien entre la sélection animale et le secteur de la santé, et la gestion améliorée des pâturages associe l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques à la gestion des ressources naturelles et à la fixation du carbone.

V. FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

41. À sa douzième session ordinaire, la Commission a adopté la Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (la Stratégie de financement) et demandé à la FAO de la mettre en œuvre.
42. La Stratégie de financement s'applique à toutes les sources connues et potentielles de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La présente section fournit des

³⁰ OMPI 2014. Patent Landscape Report on Animal Genetic Resources. WIPO Publication No. 947/3E, http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/reports/animal_genetic_resources.html.

³¹ C 2011/REP, paragraphe 70.

informations sur les ressources du Compte fiduciaire de la FAO et donne un aperçu des fonds alloués à la mise en œuvre du Plan d'action mondial au titre du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires de la FAO. Il fait le point sur l'état d'avancement du premier cycle de projets financés par le Compte fiduciaire de la FAO³².

A. Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

43. Aucun fonds supplémentaire n'a été reçu depuis que le Gouvernement suisse a mis à disposition, en décembre 2012, un montant de 106 000 USD à l'intention d'un éventuel deuxième appel à propositions.

44. S'agissant du premier appel à propositions lancé dans le cadre de la Stratégie de financement, la Commission a approuvé, à sa quatorzième session ordinaire, le financement de 13 propositions de projets concernant 30 pays. À la suite de cette approbation, 19 protocoles d'accord ont été signés en vue de l'exécution des 13 projets. Il y a davantage de protocoles d'accord que de projets car, pour des raisons budgétaires et opérationnelles, certains projets relatifs à plusieurs pays ont donné lieu à l'élaboration d'un protocole par pays.

45. Tous les projets sont en cours d'exécution, mais leur état d'avancement est variable. D'ici à la fin de 2014, six projets devraient communiquer leur premier rapport semestriel, un projet son deuxième et cinq projets leur troisième. L'achèvement de trois projets et la communication des rapports finaux sont attendus début 2015.

46. L'administration et le suivi de chaque projet financé dans le cadre de la Stratégie de financement sont complexes et demandent beaucoup de temps. Les négociations en vue de l'élaboration des protocoles ont duré de deux à dix-huit mois, selon les projets. Ce délai a retardé l'exécution de plusieurs projets. Il a fallu réviser les plans de travail et décaler légèrement les calendriers d'exécution et de communication des rapports.

47. Au cours de l'exercice biennal 2013-2014, le montant total des frais de gestion technique et administrative engagés aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie de financement s'est élevé à 420 000 USD, dont la moitié environ a été financée au titre du budget du Programme ordinaire de la FAO. La Commission souhaitera peut-être accroître le montant maximal du financement par projet lors des prochains appels à propositions de manière à réduire les coûts administratifs par projet.

48. Dans le Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013³³, les activités relatives aux ressources zoogénétiques ont contribué à l'obtention de trois produits de l'Organisation³⁴. Dans le PTB 2014-2015³⁵, selon le nouveau Cadre stratégique de la FAO et son Plan à moyen terme, les activités relatives aux ressources zoogénétiques, notamment la mise en application du Plan d'action mondial, concourent à la réalisation d'une résultante de l'Objectif stratégique 1 – *Créer les conditions nécessaires pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition*; de quatre résultantes de l'Objectif stratégique 2 – *Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches*, en particulier dans le domaine d'activité majeur des services écosystémiques et de la biodiversité; d'une résultante de l'Objectif stratégique 3 – *Réduire la pauvreté rurale*; et d'une résultante de l'Objectif stratégique 4 – *Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international*. La FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont mis à disposition des fonds du Programme de coopération technique.

³² On trouvera des informations plus précises à ce sujet dans le document intitulé *Detailed FAO progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources*, (Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques), paru sous la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.3.

³³ C 2011/3.

³⁴ CGRFA/WG-AnGR-7/12/4 et CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2 Annexe 5.

³⁵ C 2013/3 Plan à moyen terme 2014-2017 et Programme de travail et budget 2014-2015; CL 148/3 Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015, Annexe 5 Rev.1 mis à jour en mai 2014 dans PC 115/2 annexe 1: Cadre de résultats – Cadre de résultats - PMT 2014-2017 et PTB 2014-2015.

49. La FAO a reçu des fonds de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse (pour un montant total de 1,9 million d'USD environ) à l'appui de l'application du Plan d'action au niveau mondial. Les projets régionaux et les projets de pays ont pour leur part bénéficié de l'appui financier de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Népal, de la Turquie, de la Banque mondiale, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, de la Banque africaine de développement et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (pour un montant total de 15,3 millions d'USD environ). Les fonds mobilisés au titre de ces accords de coopération programmatique ont permis à la FAO d'allouer des fonds à effet catalyseur à des activités particulières, à tous les niveaux. La FAO est également associée à plusieurs projets financés par la Commission européenne qui accordent des allocations à des participants de pays en développement et qui soutiennent la production et la diffusion de connaissances. En outre, la FAO a mis en place un fonds fiduciaire multidonateurs visant à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial; ce fonds n'a reçu aucune contribution à ce jour.

50. La Stratégie de financement énumère quatre types différents de ressources, notamment les ressources qui ne sont pas placées sous le contrôle de la FAO. En fournissant régulièrement des renseignements sur les sources de financement et les subventions disponibles par l'intermédiaire du réseau de discussion de DAD-Net et le site web de la Stratégie de financement, la FAO améliore l'accès de pays aux informations sur le financement³⁶.

51. La Commission a invité les pays et les organisations internationales à rendre compte à la FAO des ressources financières utilisées pour la mise en application du Plan d'action mondial³⁷. Le document intitulé *Synthesis progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2014*³⁸ (Rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques), les rapports de pays et les rapports intérimaires des organisations internationales donnent un aperçu des divers programmes, politiques et activités menés à différents niveaux pour promouvoir la gestion rationnelle des ressources zoogénétiques et, par ce biais, améliorer la sécurité alimentaire et favoriser le développement durable. Tous les rapports seront mis en ligne sur le site web dédié à la mise en œuvre du Plan d'action mondial³⁹. Trente pour cent des pays ont fait état d'une augmentation du financement national depuis l'adoption du Plan d'action mondial mais, d'après les données communiquées, seuls 12 pays ont fourni des fonds à d'autres pays et 25 pays ont reçu des financements externes pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les informations fournies par les pays démontrent qu'ils ont fait un usage stratégique des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour faire progresser l'application du Plan d'action mondial. Le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA) et Heifer International ont indiqué dans leur rapport d'activité qu'ils fournissaient des fonds à des pays pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial. De nombreuses autres organisations ont indiqué qu'elles avaient apporté un soutien à une grande variété d'activités de renforcement des capacités. Quatre organisations internationales (le BIRA-UA, l'AIEA, l'Institut international de recherches sur l'élevage et la fondation SAVE) ont signalé que le budget qu'elles allouaient aux activités d'appui à des programmes relatifs aux ressources zoogénétiques avait augmenté depuis l'adoption du Plan d'action mondial.

VI. EXAMEN ET MISE À JOUR ÉVENTUELLE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

52. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a invité la FAO à élaborer le deuxième Rapport afin qu'il lui soit présenté à sa quinzième et non à sa seizième session ordinaire, comme prévu initialement. Elle a modifié son Programme de travail pluriannuel en conséquence et avancé l'examen de la mise à jour éventuelle du Plan d'action mondial de sa dix-septième à sa seizième session ordinaire⁴⁰.

³⁶ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/Funding_strategy.html.

³⁷ CGRFA-13/11/report, paragraphe 88.

³⁸ CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.5.

³⁹ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/Reporting_system.html.

⁴⁰ CGRFA-14/13/Report, *Annexe I*, Tableau 1.

53. Le Plan d'action mondial, adopté en 2007, est un document à évolution continue dont l'horizon a été fixé initialement à dix ans⁴¹. Il a été élaboré sur la base des priorités d'action stratégiques recensées au cours de la rédaction du premier Rapport sur *l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. En tant que cadre stratégique, il doit être réexaminé périodiquement et, le cas échéant, mis à jour, afin de toujours répondre de façon optimale aux besoins des pays. Ce processus de réexamen est l'occasion d'insister sur la nécessité de renouveler l'engagement à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action mondial aux niveaux national, régional et international, afin de contribuer à la sécurité alimentaire, au développement durable de l'agriculture et à des moyens d'existence durables.

54. Suite à la publication du deuxième Rapport, les membres de la Commission et les parties prenantes, souhaiteront peut-être réexaminer le Plan d'action mondial en vue d'évaluer la nécessité de l'actualiser. Ce faisant, ils souhaiteront peut-être utiliser diverses sources d'information, y compris les éléments présentés dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, tels qu'ils figurent dans le *Rapport de synthèse sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – 2014*⁴² et le Deuxième rapport⁴³.

55. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de procéder au réexamen et à la mise à jour éventuelle du Plan d'action mondial en deux étapes.

- Premièrement, les membres de la Commission et les parties prenantes examineraient le deuxième Rapport et d'autres informations pertinentes en vue de déterminer les priorités stratégiques ou les mesures spécifiques qui nécessitent une amélioration ou les nouvelles priorités stratégiques ou mesures qu'il conviendrait d'intégrer au Plan d'action mondial.
- Deuxièmement, le Groupe de travail examinerait les recommandations, telles que consolidées par le Secrétariat, ainsi que les différentes possibilités de mise en œuvre.

56. Le processus de réexamen pourrait comporter plusieurs éléments. Il pourrait notamment comprendre, sous réserve que les ressources financières nécessaires soient disponibles, des consultations régionales et sous-régionales, auxquelles participeraient les membres de la Commission et les parties prenantes pertinentes, en vue d'examiner la situation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national, régional ou mondial, selon qu'il conviendrait, et de recenser les sections du Plan d'action mondial nécessitant une mise à jour, ainsi que toutes les lacunes possibles de ce document. Il serait également possible d'organiser des consultations par écrit, qui permettraient de recueillir des observations et des suggestions.

57. Dans le cadre du processus d'établissement des rapports à l'appui du deuxième Rapport, les pays ont été invités à dresser la liste de tous les aspects afférents à la gestion des ressources zoogénétiques qui n'étaient pas traités dans le Plan mondial d'action actuel et qui, selon eux, devraient figurer dans une version actualisée de ce document (question 77⁴⁴ du *Questionnaire pour la collecte de données nationales à l'appui de l'élaboration du deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*)⁴⁵. La Commission et le Groupe de travail souhaiteront peut-être tenir compte des réponses communiquées par les pays lors de l'examen du Plan d'action mondial.

58. À la lumière des recommandations formulées, la FAO pourrait ensuite établir un document diverses options, sur la base duquel le Groupe de travail pourrait réexaminer le Plan d'action mondial à sa session suivante et, s'il le juge nécessaire, recommander des modifications. Il convient cependant d'envisager d'autres options que la modification du Plan d'action mondial car tout changement qui lui

⁴¹ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, Partie 1, paragraphe 14.

⁴² CGRFA-15/15/Inf.19.

⁴³ CGRFA-15/15/Inf.17.

⁴⁴ La question 77 est libellée comme suit: «Étant donné que les pays souhaiteront peut-être, à un certain moment, mettre à jour le Plan d'action mondial, veuillez dresser la liste de tous les aspects afférents à la gestion des ressources zoogénétiques qui ne figurent pas dans la version actuelle mais qu'il serait important de traiter à l'avenir (dans un délai d'une dizaine d'années à peu près). Veuillez aussi expliquer en quoi ces questions sont importantes et les mesures qu'il convient de prendre à leur égard.»

⁴⁵ CGRFA-14/13/Inf.19.

serait apporté aurait des répercussions sur le suivi de sa mise en œuvre, notamment sur les indicateurs adoptés par la Commission. Le document rédigé par la FAO pourrait ainsi proposer d'autres solutions, telle que l'adoption d'une déclaration autonome.

59. À sa seizième session ordinaire, la Commission pourrait examiner et parachever le Plan d'action mondial actualisé ou tout autre document qui pourrait émaner du processus de réexamen, et le transmettre, le cas échéant, à la Conférence de la FAO pour approbation ou adoption.

VII. ORIENTATIONS DEMANDÉES

60. La Commission souhaitera peut-être:

- i. approuver le *Projet de directives pour l'élaboration de systèmes intégrés et polyvalents de contrôle des performances en élevage* et demander à la FAO de publier et diffuser largement ces directives;
- ii. appeler les pays à continuer de mettre en œuvre le Plan d'action mondial, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial, en particulier à la réalisation des deuxième et quinzième objectifs du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;
- iii. demander à la FAO de poursuivre ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par les pays;
- iv. demander à la FAO d'étudier les moyens d'obtenir des données sur la taille des populations non spécifiées afin de faciliter le calcul de l'Indicateur 2 relatif à la proportion de la population totale représentée par les races adaptées localement et les races exotiques.
- v. souligner qu'il est indispensable que les pays mettent régulièrement à jour leurs données officielles sur les races locales dans le système DAD-IS ou tout autre système d'informations transmettant automatiquement les données à DAD-IS et fournissent des informations sur la classification des races afin que les décisions portant sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial soient étayées par les données et les informations les plus récentes;
- vi. souligner l'importance du système DAD-IS en tant que centre d'échange international pour les ressources zoogénétiques, demander à la FAO de veiller à ce que son fonctionnement et son développement à long terme soient financés au titre du budget ordinaire de l'Organisation et inviter, si besoin, les donateurs à verser des contributions ponctuelles afin d'assurer sa gestion et son développement;
- vii. examiner les coûts administratifs de la Stratégie de financement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et envisager, lors des futurs appels à propositions au titre de la Stratégie, d'accroître le budget maximal alloué aux projets nationaux pour le faire passer à 300 000 USD.
- viii. inviter les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment par le biais de contributions au programme de fonds fiduciaires multidonateurs.
- ix. approuver le réexamen en deux étapes du Plan d'action mondial qui est proposé et demander à la FAO de faciliter ce processus;
- x. demander au Groupe de travail d'examiner, à sa neuvième session, le document de la FAO exposant les différentes façons envisageables d'actualiser le Plan d'action mondial et d'informer la Commission, à sa seizième session ordinaire, des conclusions de cet examen; et
- xi. examiner, à sa seizième session, le Plan d'action mondial ainsi que tout autre document qui pourrait émaner du processus de réexamen et le soumettre à la Conférence de la FAO pour approbation ou adoption.